

INTERVENTION AU CCAS

La commission n°4 s'est réunie pour la première fois le 19 mai 2015.

Nous avons évoqué le bilan des actions de l'ancienne mandature et défini une partie de nos axes de travail pour les 4 années à venir.

Bilan 2012-2014

CIL:

- actualisation de la typologie des actions collectives,
- publication de la circulaire du 9 janvier 2015 relative à l'utilisation des CIL par les CLAS abrogeant la circulaire du 11 août 2011 (et intégrant notamment la nouvelle typologie),
- diffusion auprès des services d'une note du DRH en date du 19 février 2014 relative aux modalités d'assurance des activités organisées par les CLAS,
- réalisation des bilans 2012 et 2013 de l'utilisation des crédits CIL

Arbre de Noël

Réalisation d'un bilan de la manifestation "arbre de Noël" par la FNASCE.

Action sociale et solidaire

Engagement d'une réflexion avec la FNASCE, le CGCV et les représentants des travailleurs sociaux sur l'accès des familles modestes aux prestations de ces associations (séjours gratuits bourses sociales et aides au départ).

Axes de travail

Une réflexion de façon large sera portée tout au long de la mandature sur un certain nombre d'actions, notamment envers les plus démunis : bourses sociales, aides au départ, séjours gratuits. La conseillère technique nationale sera associée à la réflexion visant à dresser l'état des lieux et à envisager les modalités d'association du service social. Pour les personnels à statut MEDDE/MLETR affectés dans les EPA, et autres agences, nous nous attacherons à veiller à leur accès aux prestations sociales servies par les associations et suivant la même tarification. Cela doit passer par la contractualisation de conventions pluriannuelles d'objectifs distincts entre les EPA VNF, CEREMA et IFSTTAR avec le secteur associatif (FNASCE et CGCV). Parallèlement, la commission veillera à l'accessibilité sociale aux séjours familiaux et collectifs, grâce au soutien pérenne de l'administration aux associations susnommées.

Nous avons plus particulièrement avancé lors de cette première commission sur l'arbre de Noël.

Pour celui-ci, afin de dresser un état des lieux de l'organisation de l'arbre de Noël dans les services, les membres de la commission ont décidé de lancer un questionnaire qui sera diligencé par le président du CCAS, sous forme de fiches comportant les 4 questions suivantes :

- 1 – niveau de fréquentation par rapport à la population éligible,
- 2 – le coût réel de l'arbre de Noël par enfant détaillé par prestations (cadeau, goûter, spectacle),
- 3 – existence de subventions complémentaires : 1) origine 2) montant
- 4 –difficultés éventuelles d'ordre logistique ou administratif ?

L'évaluation du retour de ce questionnaire déterminera les suites et les actions à mener.

Dans cette mandature, les membres de la commission seront vigilants et tenus informés sur le suivi de toutes questions concernant la pérennisation du patrimoine social immobilier (unités d'accueil et centres de vacances), mais aussi de son entretien, de sa sécurité et de son accessibilité pour les bénéficiaires.

La commission n°4 envisage l'élaboration de fiches thématiques sur les actions CIL menées par les CLAS locaux ou en inter-CLAS. Celles-ci pourraient être réalisées par les CRCAS et servir de base d'informations aux CLASD sur un éventuel espace de travail collaboratif.

La commission, dans sa prochaine réunion, avancera sur cette action pour la finaliser.